cndp
Commission particulière du débat public

Les cahiers d'acteurs du débat public

sur le projet de contournement routier de Nice

février 2006 n° 40

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

page 2 **I Une problématique ancienne**
II La nécessité d'un changement de stratégie
III Un constat peu contesté au cours du débat public
IV La réponse doit être trouvée dans une démarche globale et dans une panoplie d'actions à court, moyen et long terme

page 3 **V Une amélioration des fonctionnalités de l'A8 est cependant nécesssaire**

page 4 **Le projet selon le Conseil général**

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

Président
Christian Estrosi

Ce cahier d'acteurs a été validé par une commission spécifique du Conseil général créée à l'occasion du débat public. Cette commission a réuni l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée départementale.

> LA POSITION DES ÉLUS DÉPARTEMENTAUX >>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Développement durable, consensus, réalisme et efficacité

Dans la perspective du débat public sur le contournement routier de Nice, l'Assemblée départementale a, dès le mois de mars 2005, dans une motion, délibéré à l'unanimité sur les objectifs du Département, ses souhaits et ses exigences afin de réduire « certaines perturbations » de l'A8 et d'améliorer la sécurité sur cet itinéraire autoroutier.

Après avoir poursuivi leurs réflexions, participé au débat public sur le projet de contournement et entendu les divers points de vues et propositions exprimés, les élus départementaux souhaitent affirmer et confirmer leur position qui repose sur un certain nombre de principes et sur une certaine conception de l'action publique.

> des objectifs de développement durable du territoire conciliant économie, qualité de vie et préservation de l'environnement,
> une recherche, chaque fois que possible, de positions communes
> une exigence forte de réalisme et de résultat dans l'action.

> Contacts
CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES
Centre administratif départemental
Route de Grenoble
B.P 3007
06201 Nice Cedex 3
tél. : 04.97.18.60.00
cg06@cg06.fr

> LA POSITION DES ÉLUS DÉPARTEMENTAUX >>>>

connexion avec les réseaux ferroviaires classiques et les réseaux TAM et transports urbains telle qu'elle est demandée par l'ensemble des acteurs des Alpes-Maritimes,

> l'amélioration importante de la voirie départementale structurante, reprise aujourd'hui en totalité (RD et ex RN) par le Conseil général avec son « plan de résorption des points noirs routiers» doté de 1,02 milliard d'euros. Cette politique majeure, se traduisant par de multiples actions, constitue un apport considérable pour la sécurité et la fluidité du réseau et participe également à la diminution de la pression sur l'A8,

> une gestion du trafic plus efficace reposant notamment sur l'**information combinée** des usagers de la route et des transports en commun en temps réel (centre d'information et de gestion du trafic et des déplacements, le CIGTD), **une restriction des accès et un stockage des poids lourds aux heures de pointe, une maîtrise des vitesses et une modularité des péages.**

> la mise en œuvre d'une politique forte et coordonnée en faveur des transports, visant à développer l'offre ainsi qu'à améliorer l'attractivité des transports collectifs, qui devra être formalisée dans le futur **schéma départemental des transports et déplacements.**

Au-delà des actions déjà engagées par le Conseil général, les autorités organisatrices des transports urbains et la Région, les prochaines étapes seront liées à la mise en place **d'investissements lourds sur le réseau ferroviaire** tant pour les voyageurs que pour le fret (3e voie littorale, Nice-Breil, chemins de fer de Provence sur les deux rives du Var...) comme sur **les TCSP dans l'ensemble des territoires urbanisés,** qui augmenteront de façon importante l'offre de transports publics. L'effort devra être soutenu sur 10-15 ans.
Cette politique concernera également **l'accélération de la mise en œuvre de la multimodalité,** essentielle pour faciliter l'accès aux transports collectifs par la création de produits et tarifs multimodaux (des premiers titres combinés TAM-bus et TER-bus jusqu'à la mise en place d'une carte azur par le Syndicat de coordination des transports) ainsi que par la réalisation des investissements nécessaires (pôles multimodaux, parkings...).
Cette démarche devra, de plus, être accompagnée **d'une stratégie de stationnement « vertueuse » et de dispositifs en faveur des modes doux de déplacements** (plan vélo, itinéraires piétons, deux roues « propres »...) ainsi que des actions collectives de type plan de déplacements d'entreprise ou covoiturage.

Pour sa part, le Conseil général des Alpes-Maritimes, avec sa nouvelle politique tarifaire et le développement d'une offre TAM Express, y contribuera massivement. Il y participera également en soutenant les actions menées dans ces directions par l'ADAAM.

V Une amélioration des fonctionnalités de l'A8 est cependant nécesssaire

Toutes les études et réflexions conduites ces derniers mois pour le débat public ont démontré que quels que soient les modèles ou hypothèses d'évolution socio-économiques et démographiques retenus et l'impact de la mise en œuvre de politiques volontaristes de développement des transports collectifs, l'augmentation du trafic, de l'encombrement et de la dangerosité de l'A8, sur certaines sections, semble prévisible. Une amélioration des fonctionnalités de l'axe autoroutier est donc aujourd'hui nécessaire en complément du dispositif évoqué précédemment.

Les objectifs du Conseil général

> Prévenir la dégradation de l'accessibilité du département.
> Permettre un fonctionnement performant du territoire garant d'un développement économique équilibré et de conditions de vie préservées.
> Réduire la vulnérabilité de la liaison Est-Ouest (cas de la coupure accidentelle de l'A8).
> Améliorer les conditions de circulation et la sécurité sur l'axe autoroutier Est-Ouest notamment aux heures de pointe.
> Maîtriser le trafic de transit notamment poids lourds et les déplacements locaux en voitures particulières.
> Endiguer le mouvement de péri-urbanisation, aujourd'hui, contesté.
> Réduire l'impact et les nuisances de cette infrastructure sur les riverains et sur l'environnement.

> LA POSITION DES ÉLUS DÉPARTEMENTAUX >>>>